

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3932

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2012 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne J.C., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3932**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Rapport annuel 2012 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération n° 2008-0276 du Conseil du 24 septembre 2008, la CCSPL se compose de 20 conseillers communautaires ayant chacun un suppléant et de 31 associations représentées par 52 personnes (actualisation de la composition par délibération n° 2013-3525 du Conseil du 18 février 2013).

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. A la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives, et conformément à la Charte de la participation de la Communauté urbaine, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail ad hoc sur des sujets d'actualité relatifs aux services urbains relevant des compétences de la Communauté urbaine, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Présentation du rapport d'activités 2012 de la CCSPL

Rappel des objectifs politiques de la CCSPL

L'activité 2012 de la CCSPL s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Communauté urbaine concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat politique,
- améliorer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Communauté urbaine et les associations d'usagers.

Retours sur les dossiers soumis à la commission en 2012

a) - Saisine des associations de la CCSPL

- Saisine sur le prochain service public d'eau potable

En juillet 2011, la Communauté urbaine a saisi les associations de la CCSPL pour enrichir la réflexion politique sur la qualité de service et la tarification du prochain service public d'eau potable. La démarche de concertation s'est déroulée de juillet 2011 à mars 2012, travail qui a abouti à une contribution écrite remise par les associations : Quel service public d'eau potable pour demain ? "Qualité de service et tarification", adoptée en séance plénière de la CCSPL le 29 mars 2012. La réflexion des associations a ensuite été présentée par des rapporteurs au groupe de travail politique sur l'eau potable au mois de mai 2012.

Les messages principaux de la contribution sont les suivants :

. sur la qualité de service

- pour une autorité organisatrice et un exploitant au service de l'utilisateur :
 - . pour une affirmation plus lisible et plus forte de la Communauté urbaine en tant qu'autorité organisatrice,
 - . pour un contact direct usager final-exploitant dans la gestion au quotidien du service public d'eau ;
- pour une meilleure information de l'utilisateur final :
 - . mieux diffuser les informations existantes et générales indispensables aux usagers concernés,
 - . 3 informations à privilégier au-delà du prix : le compteur, le règlement de service, la qualité de l'eau,
 - . sensibiliser les syndicats et bailleurs dans la diffusion de l'information ;
- pour une facture plus intelligible et plus claire, notamment sur le prix de l'eau, et mieux adaptée aux attentes de l'utilisateur-abonné,
- la télérelève, un sujet d'actualité sur lequel il faut parier.

. sur la tarification

- concilier de manière équilibrée les 3 objectifs d'une politique tarifaire de l'eau (économique, social, environnemental),
- pour le maintien d'une tarification binôme, avec réduction du poids relatif de la part fixe (abonnement),

- pour un tarif unique du mètre cube sur la part variable (consommation) en remplacement des tarifs dégressifs actuels,
- pour le maintien du système d'aide aux usagers les plus démunis *via* le Fonds solidarité logement, compte tenu des difficultés de mise en œuvre d'une tarification sociale sur le territoire de l'agglomération qui en compromettraient largement les effets redistributifs,
- pour le développement des actions d'éducation et de sensibilisation à une consommation raisonnée de l'eau.

b) - Avis réglementaires de la CCSPL

Au-delà de cette saisine spécifique, l'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2012 s'est poursuivie dans le cadre de ses groupes de travail (eau-assainissement, déchets-chauffage urbain, stationnement-déplacements, équipements communautaires) et de 7 séances plénières.

En 2012, la CCSPL a remis son avis sur :

- le projet de délégation de service public du réseau de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron,
- le projet de délégation de service public du parc public de stationnement "Part-Dieu Centre commercial",
- le projet de partenariat public-privé pour la réalisation des travaux de mise en conformité et la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon,
- le projet de délégation de service public pour la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau très haut débit,
- le projet de délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable,
- les comptes-rendus techniques et financiers 2011 des délégataires,
- le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

c) - Informations à la CCSPL

Dans le cadre du suivi des dossiers sur lesquels les associations ont été saisies, des séances d'information ont été organisées sur les sujets suivants :

- la prise de compétence Energie par la Communauté urbaine : soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie,
- l'état des lieux du service public de l'eau potable, les enjeux du prochain service public d'eau potable et les scénarii étudiés pour l'exploitation du futur service,
- le cahier des charges du prochain service public d'eau potable ainsi que le projet de mode de gestion concernant la production et la distribution de l'eau potable.

d) - Cycle de formation

Enfin, dans le cadre du cycle de formation annuel des membres de la commission et en lien avec les dossiers présentés à la commission, 2 visites ont été proposées :

- la chaufferie bois de La Duchère,
- la station d'épuration de la Feyssine,

ainsi que 2 formations :

- sur les enjeux du très haut débit,
- sur le contrat de partenariat public-privé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activités 2012 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.